

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU LUALABA



*Cabinet du Gouverneur*



**Réponses de Son Excellence Monsieur le  
Gouverneur aux préoccupations des Honorables  
Députés Provinciaux sur le Budget rectificatif 2020 et  
le projet du Budget 2021**

*Kolwezi, Décembre 2020*

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale;**
- **Honorables Membres du Bureau;**
- **Honorables Députés ;**

Je suis heureux de revenir aujourd'hui dans cette prestigieuse maison du peuple pour répondre aux préoccupations soulevées par les Représentants légitimes de notre Peuple, il y a 48 heures, sur le projet d'Édit Budgétaire de l'exercice 2021 et celui rectificatif 2020.

Je vous remercie vivement pour l'intérêt manifesté et la pertinence desdites préoccupations mais surtout pour le ton courtois et conciliant utilisé qui fait exception au contexte politique difficile du moment et qui privilégie la paix et la concorde. Faisons que cela perdure au Lualaba et que ce climat nous éloigne des divisions et querelles purement partisans.

A cette condition, pour revenir sur le vœu de l'Honorable Michel KOUVAS, ***le Lualaba dans son ensemble - à travers les deux institutions provinciales - continuera à jouer son rôle de province pilote et de rempart pour la république en matière de démocratie.***

En ce qui nous concerne, nous gardons le moral car nous savons que la gloire de l'Éternel se manifeste dans l'unité : « je leur ai donné la gloire que tu m'as donné afin qu'ils soient UN, comme nous sommes UN. »  
[Jean 17 verset 22]

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale;**
- **Honorables Membres du Bureau;**
- **Honorables Députés ;**

Pour des raisons de clarté et d'ordre méthodologique, je m'en vais répondre aux différentes préoccupations des Honorables Députés, à travers leurs groupes parlementaires. D'ores et déjà, je voudrais vous rassurer que je fais miennes toutes les remarques de forme et les observations soulevées et promet qu'elles seront prises en compte lors des échanges au sein de la commission mixte chargée du toilettage.

## **1. DES PREOCCUPATIONS DES HONORABLES DEPUTES DU GROUPE PARLEMENTAIRE PPRD ET ALLIES.**

Les observations de ce groupe concernent essentiellement deux rubriques à savoir les recettes et les dépenses.

### **Des recettes :**

Il sied d'indiquer que les honorables députés ont dégagé trois types de constats, à savoir :

- Les actes générateurs (impôts, droits, taxes et redevances) de recettes substantielles mais dont les prévisions budgétaires seraient minorées ;
- Les actes difficiles à recouvrer mais dont les prévisions seraient gonflées ;
- Les actes non activés mais prévus dans le projet d'Edit Budgétaire.

De ce qui précède, il est à noter que les prévisions des recettes du projet d'Édit Budgétaire 2021 ont été élaborées sur base de l'historique et des études prospectives des différents services d'assiette en tenant compte de l'évolution du contexte et de la périodicité spécifique de perception.

**Il est aussi important de souligner que l'Assemblée Provinciale vient de doter le Gouvernement Provincial de l'Édit N°017 du 30 Novembre 2020, modifiant et complétant l'Édit N°008 du 19 Juillet 2017, portant Nomenclature des impôts, taxes, droits et autres redevances dus à la Province du Lualaba :** un outil important qui a manqué à votre Gouvernement depuis deux ans, chose qui a rendu difficile la perception de certains impôts, taxes et redevances dus à la Province du Lualaba et cela pourrait expliquer dans une certaine mesure les faiblesses notées dans la réalisation des recettes durant la période indiquée.

Nos prévisions pour l'exercice 2021, tiennent compte des taxes activées par le présent Édit, dont les taux de perception seront fixés par les arrêtés ministériels et interministériels en vue de rendre aisée et légale la perception desdits taxes, impôts et redevances dus à la Province.

En dehors des raisons évoquées ci-haut s'ajoute une variation du taux budgétaire passant de **CDF 1 856.40** à **CDF 2 067.80** soit un accroissement de **11,39%**. Cet accroissement du taux de change de notre monnaie a un impact significatif sur les chiffres et donne l'impression d'un gonflement tel que perçu par le groupe parlementaire PPRD et Alliés, alors que c'est une réalité du cadrage macro-économique qui s'impose à nous.

Nous avons jugé utile cette clarification pour la suite des travaux ; ces prévisions peuvent donc être adaptées au regard des éléments évolutifs et objectifs au sein de la Commission ECOFIN. **Quant au souci exprimé, d'activation, de captation et de recouvrement des taxes et autres droits, je tiens à rassurer l'Autorité Budgétaire** que mon Gouvernement fait siennes toutes les observations et recommandations formulées, elles seront capitalisées et prises en compte pour améliorer le taux de recouvrement et, ainsi, tel que souhaité, maximiser les recettes de la Province de façon réaliste.

Quant à la hauteur du budget, mon Gouvernement reste ouvert aux propositions de la commission ECOFIN en ce qui concerne le réajustement de certaines prévisions en recettes et en dépenses en tenant compte du contexte socio-économique et de la culture fiscale de nos populations [*appelée à évoluer positivement*].

- S'agissant de **la crainte de la surestimation** de la **Taxe de consommation sur les biens de production locale** à 17.313.311.641,26-FC, je relève à titre ulistratif que cette Taxe concerne la bière, les boissons sucrées, le Tabac, l'alcool, les spiritueux, les limonades et les eaux gazeuses ainsi que d'autres produits tels que le ciment et les acides de production locale. A ce jour, les Entreprises Brasimba, Bralima, LCS et les distributeurs de tabacs ont communiqué à la Division de l'Economie leurs statistiques de production pour l'année 2020. Ce qui a permis au Gouvernement de déterminer les chiffres mentionnés dans le Budget, soit **17.313.311.641,26 FC**. Par ailleurs, en intégrant le démarrage de la production de la société CARRILU dont la capacité est de 800.000 tonnes par an, les prévisions pour cette taxe, devraient logiquement augmenter.

### Des dépenses

- **S'agissant de l'impôt sur la rémunération professionnelle (IPR)**, rappelons que le Gouvernement de la République a étendu, depuis janvier 2020, sa perception aux fonctionnaires du secteur public. Ainsi, je tiens à rassurer la représentation de notre peuple que tous les ministères sont concernés. La colonne de la quotité de l'IPR ne ressort pas clairement sur certaines fiches de dépouillement, chose qui sera harmonisée lors des travaux de toilettage. Nous sollicitons votre indulgence.
- **Concernant les difficultés d'approvisionnement en électricité**, les actions sont en cours pour mettre en place deux autres répartiteurs pour compléter celui existant (SNEL). Par ailleurs, le projet de barrage de BUSANGA apportera un supplément pour combler le gap avec 20 MW sur les 240 MW prévus.
- **S'agissant des embouteillages que l'on observe au niveau du rond-point Mwangeji**, vous remarquerez que ce rond-point est actuellement le plus sollicité de la ville de Kolwezi, étant donné qu'il est le point principal d'entrée et de sortie de la ville avec ses quatre branches dont celle de la RN39 constituant le siège des bouchons fréquemment constatés. Comme solutions à cette situation, nous avons déjà anticipé le désengorgement du rond-point Mwangeji par la mise en service des artères ci-après qui prendront en charge une grande partie du trafic. Il s'agit de :
  - La route de contournement dite «BY PASS», en cours de construction, qui sera ouverte au trafic des entreprises minières de la ville de Kolwezi en juillet 2021;
  - Les avenues KATAKOKOMBE et UNGUNGANDU prolongée, deux avenues dont les travaux de réhabilitation et de modernisation, non exécutés en 2020 suite à la pandémie, seront réalisés en 2021 dans le cadre du programme SOPECO;

- Les deux avenues secondaires MANGI et IKUKU dont la réhabilitation et l'asphaltage sont programmés en 2021.

Par ailleurs, l'image de l'entrée de la ville de Kolwezi étant ternie par la présence de nombreux kiosques insalubres et boutiques mal alignées autour du rond-point Mwangeji, il sera entrepris une campagne de conformation et d'embellissement de ce lieu ; la Mairie de Kolwezi a maintes fois été sensibilisée pour cette dernière tâche.

- **Concernant la cellule médicale de la prison de Dilala** autrefois affectée au cabinet du Gouverneur pour ce qui est du paiement des primes et indemnités permanentes, il convient de souligner que celle-ci a été réaffectée au Ministère ayant en charge la Santé (voir Volume V/VI p.46 pour les indemnités permanentes Volume V/VI p.65 pour les subventions aux Entreprises du Portefeuille et Etablissements Publics).
- **En rapport avec la majoration sensible des frais des titres de voyage à l'intérieur et à l'extérieur**, cela est motivé par le fait que le taux qui a été pris en considération tient compte de la distance la plus longue ainsi que des frais connexes.
- **Quant au cas présumé d'omission du secrétaire exécutif et ses adjoints au sujet des primes et indemnités permanentes pour l'exercice 2021**, il n'en est pas un pour le simple fait que ces personnalités sont assimilées aux membres de l'Espace Gouvernemental, lesquels ne bénéficient pas de cet avantage. Pour l'exercice 2020, cette prévision corrigée dans le budget rectificatif n'a du reste jamais été exécutée dans le budget initial.
- **Dans le cadre des projections sur la rubrique des primes, gratifications et indemnités non permanentes faites au niveau du portefeuille de l'AGRIPEL**, et pour lesquelles le groupe parlementaire estime avoir été minorées par omission de 2 conseillers ; il sied de préciser que ces prévisions tiennent compte de l'aspect de l'alternance en fonction de la nature des tâches accomplies par chaque conseiller sectoriel.
- **Au sujet de la présence de 4 géologues prospecteurs/assistants et 5 agents de terrain parmi le personnel d'appoint du cabinet du Ministère des Mines**, faisons remarquer que ces derniers contribuent à la supervision technique des services rattachés au Ministère qui requiert l'expertise et ce en conformité avec l'article 11 bis du code minier révisé. Par ailleurs, il est important de souligner que ce personnel permet de garantir la traduction sur terrain de la vision politique du Gouvernement provincial dans le secteur des Mines.
- **Pour ce qui est de la préoccupation concernant le faible taux de décaissement en faveur des entités déconcentrées** ; précisons que ces

entités émargent au Budget National et la dotation mensuelle octroyée à ces dernières ne l'est qu'à titre d'intervention car nous sommes conscients de l'importance du rôle qu'elles jouent dans l'administration provinciale.

- **Au sujet de la dette interne de la province**, elle est inscrite au titre I sur le compte correspondant **1712 « Dette commerciale »**. Il n'existe pas encore de dette extérieure de la province.
- Enfin nous tenons compte des observations formulées au sujet des primes, gratifications et indemnités non permanentes dont la fréquence au Ministère de l'Environnement est de 12 mois ainsi que celles faites au sujet de la rubrique communication et télécommunication à la Direction Provinciale de l'Ordonnancement et celle des Marchés Publics. Suggérons une appréciation objective au niveau de la Commission ECOFIN.

## **2. DES PREOCCUPATIONS DES HONORABLES DEPUTES MEMBRES DU GROUPE PARLEMENTAIRE « ADRP ET ALLIES » :**

### **A. Observations**

Concernant la question relative à l'intégration budgétaire 2020, il y a lieu de souligner qu'il serait tôt de procéder à cette opération, laquelle ne peut se réaliser qu'à fin du mois de mars 2021 conformément aux prescrits de l'article 229 de la LOFIP.

- **S'agissant des écarts dans le traitement de base du personnel**, je peux vous rassurer que cette situation est en train d'être résolue par la mise en place de la fonction publique provinciale et locale et la définition de l'équivalence des grades dans notre province. C'est dans ce cadre qu'après les recommandations de l'atelier sur la Revue globale de la réforme et du rajeunissement de l'Administration, un séminaire de la décentralisation s'organise depuis hier ici à Kolwezi [du 9 au 10 décembre 2020] pour préparer le transfert de la fonction publique provinciale qui consiste à doter la province d'une administration propre [recrutement, recyclage, classification et cadre organique dès l'année 2021 qui s'annonce]
- **Pour ce qui est de l'observation relative au supposé mélange des éléments du Ministère en charge du développement rural et celui en charge des Infrastructures**, il y a lieu de relever que toutes les fiches de dépouillement des pages du volume III/VI des pages 203 à 220 concernent uniquement le Ministère du développement Rural.
- **Quant à la remarque concernant l'atelier de renforcement des capacités sur la décentralisation** prévue au Ministère de l'intérieur, il y a

lieu de relever que la matière de décentralisation est transversale au ministère de l'intérieur et sécurité ainsi que celui de la décentralisation et affaires coutumières.

- **Pour ce qui est du déséquilibre entre les frais de fonctionnement des écoles publiques et ceux du Groupe scolaire Hewa Bora**, il convient de faire remarquer que les 40 \$ prévus pour les écoles publiques sont un appui complémentaire aux allocations du Gouvernement Central variant entre 400.000 FC et 600.000 FC suivant la taille de l'école pour le niveau primaire et par les parents d'élèves pour le secondaire. Par ailleurs, le montant de 1.600 \$ alloué au Groupe scolaire Hewa Bora, est destiné au maintien du haut standard de cette infrastructure scolaire qui a en son sein 3 écoles primaires et 5 écoles secondaires et des infrastructures para scolaires. Cette logique est la même pour le nombre d'ordinateurs et des imprimantes.
- Pour ce qui est de **la quantité des bancs scolaires**, celle à retenir est **6.425** reprise dans la colonne ad hoc.
- En ce qui concerne **les centres de santé à construire**, le nombre exact est de 8. La pandémie de COVID-19 a retardé l'exécution de ce programme.
- S'agissant de **la construction sur fonds propre de l'hémicycle, la clôture, le parking et le drainage qui devrait être exécutée par l'Assemblée Provinciale entant qu'autorité contractante** nous rappelons que ces ouvrages sont des investissements réalisés au titre d'interventions par le Gouvernement Provincial qui en est gestionnaire et autorité contractante.
- Nous référant à la préoccupation relative à **la construction/réhabilitation des routes et ponts sur des rivières**, cas de *Kasulo, ville de Kasaji, les Territoires de Dilolo et Mutshatsha ainsi que le pont sur la rivière, dans le groupement Musokantanda* comme ailleurs, signalons que ceci est pris en compte dans le budget 2021 dans la rubrique du Ministère des Infrastructures (page 117 vol V/VI) ainsi que celui du Développement Rural (cfr page 220 Vol III/VI).
- Au sujet du **transfert aux ETD présumé ne pas refléter 40% des recettes d'intérêt commun**, je voudrais préciser que ce transfert est fait sur base des mobilisations effectives des recettes et non sur les prévisions. Raison pour laquelle il semble ne pas refléter les 40% évoqués par l'observation des honorables députés. Le respect de cette disposition constitutionnelle au niveau central par rapport aux provinces, continue à souffrir.

## B. Préoccupations

- Concernant les éclaircissements sollicités **sur les prévisions budgétaires pour faire face à la recrudescence de l'insécurité en province**, je tiens à préciser qu'un montant conséquent est réservé sous la rubrique fonds secrets de recherche au niveau du Gouvernorat et au Ministère de l'Intérieur.
- Quant à **la politique du gouvernement sur l'encadrement des commerçants de la ville de Kasaji**, notons qu'elle consiste en des formations via les PMEAs, l'OPEC, le Commissariat Général du Gouvernement ayant l'Entrepreneuriat des Jeunes dans ses attributions et aussi par l'incitation à la diversification de leurs activités commerciales. Le Gouvernement facilite la tâche aux commerçants et à la population de KASAJI par la réhabilitation de la route KOLWEZI-DILOLO et prévoit aussi celles de desserte agricole ; et ce, en plus des constructions et développement des projets initiés par votre Gouvernement Provincial et des privés pour la viabilisation de la ville de KASAJI. Pour l'implantation d'une unité de production de jus, le projet est pris en charge par le Gouvernement Central.

L'incitation à l'installation des banques dans cette ville est également programmée pour la sécurisation des fonds des opérateurs économiques.

- En ce qui concerne **le protocole d'accord entre le Gouvernement Provincial et la SNEL en rapport avec la connexion au réseau électrique à partir de Kisenge et Kasaji**, il y a lieu de noter que ce dernier est en cours d'exécution. Les études sont terminées avec l'accompagnement du Gouvernement provincial, le programme de mise en œuvre est en élaboration au niveau de la SNEL.

## 3. DES PREOCCUPATIONS DES HONORABLES DEPUTES MEMBRES DU GROUPE PARLEMENTAIRE NON-INSCRITS :

- **Pour ce qui est de la somme de 628.469.248.321,48 Francs congolais inscrit au Budget**, il convient de noter qu'elle provient du montage financier en mode BOT. Il apparaît ici en vertu du principe de sincérité budgétaire étant donné que les projets sont déjà en cours d'exécution.
- **Concernant la préoccupation sur la situation sécuritaire**, notons que 5 containers ont déjà été placés à ce jour notamment, 2 au Golf, 2 à joli site (Lupundu et cinquantaire) et 1 à Tshamundenda. **Quant à la police de proximité**, des études sont en cours. L'idée étant de recruter les éléments vivant dans les milieux concernés. La province a toutefois



été découragée par la première expérience des jeunes recrues (403) formés à ses frais, mais dont la totalité a été affectée dans d'autres provinces de la République.

- **Au sujet du questionnement relatif à la pandémie à coronavirus**, il sied de préciser qu'au niveau des postes de contrôle, il n'est pas effectué de test pour identifier les cas positifs de Covid-19. Outre le lavage des mains, il est procédé au prélèvement de la température qui est un des indicateurs pour les patients symptomatiques. Les voyageurs dont la température est élevée (37,5°C ou plus) sont observés pendant un temps et des investigations menées pour en identifier l'origine. En cas de suspicion avérée de cas de Covid-19, le voyageur est conduit directement au site approprié et aménagé à cette fin pour le test de confirmation.
  - **S'agissant des infrastructures**, au niveau de la ville de Kolwezi et Dilolo, des sites de quarantaine et de prise en charge ont été préparés. Dans chaque zone de santé, des sites ont été identifiés ; des équipements, médicaments et autres intrants ont effectivement été positionnés, le personnel de santé et les communautés ont été renforcés en capacités d'intervention ;
  - **En ce qui concerne la régularisation de la prise en charge du personnel ayant presté dans la lutte contre la Covid-19**, le processus se réalise et le retard rattrapé. Pour ce qui est de la publication des statistiques des cas de Covid-19, un rapport de la situation épidémiologique communément appelé « SITREP » est publié chaque jour.
- **Concernant la question des équipements modernes annoncés pour le compte de l'HGR Mwangeji**, il est à retenir ce qui suit :
  - Le scanner est déjà à Kolwezi. Son installation a été retardé suite au confinement lié à la pandémie de la Covid-19 qui n'a pas permis aux techniciens Sud-Africains de faire le déplacement pour Kolwezi ;
  - L'IRM (Imagerie par Résonance Magnétique), qui doit venir de la France, est en attente de livraison suite aux mêmes raisons sus évoquées ; il sied de signaler qu'un technicien du fournisseur a, à deux reprises, visité l'HGR Mwangeji pour des dispositions préparatoires à l'installation de l'appareil. Un nouvel appareil de radiologie plus performant vient d'être commandé et la livraison est prévue pour le mois de janvier.
  - L'appareil de dialyse, dont l'option levée était de l'installer à l'Hôpital du Personnel de Kolwezi (HPK) de la Gécamines. Le processus de réhabilitation des pavillons dédiés à l'unité de dialyse est en cours.

- *Plusieurs appareils de radiologie, d'échographie, de laboratoire et d'équipements de salles d'opérations sont déjà réceptionnés et dont nombreux sont même déjà en service et d'autres sont en attente des locaux appropriés [labo].*
- **Pour ce qui est de l'arrivée des 13 médecins spécialistes dans le cadre du contrat signé avec la FONDATION VINMART**, notons qu'à ce jour, la Province du Lualaba a déjà accueilli effectivement 6 spécialistes qui sont en fonction. Ils couvrent les spécialités suivantes : *Médecine Interne (1), Ophtalmologie (1), Dentisterie (1), Physiothérapie (3).*

Pour les 7 autres, 6 sont attendus ce mois de décembre 2020 dont un congolais et le dernier au mois de janvier 2021. Rappelons que les spécialistes recrutés dans le cadre de ce partenariat ont pour mission de:

- *Soigner les patients selon les règles de l'art ;*
- *Encadrer les médecins de l'HGR Mwangeji mis à leur disposition pour un transfert des connaissances ;*
- *Tenir et organiser des conférences et des séminaires à l'intention des étudiants et enseignants en médecine pour compléter leur formation ;*
- *Visiter les hôpitaux dans nos territoires pour des échanges avec le corps médical et en vue d'y apporter des solutions idoines.*

La pandémie de COVID-19 a aussi gêné l'exécution de ce programme. Toutefois, **la Province du Lualaba partage le souci de la promotion des médecins congolais. C'est dans ce cadre qu'outre celui recruté par la Fondation VINMART, la Province du Lualaba a également recruté des spécialistes congolais dans les domaines suivants :**

- *Cardiologie (1) ;*
- *Chirurgie Générale (1) ;*
- *Gynécologie (1) ;*
- *Neurochirurgie (1) ;*

Soulignons qu'il n'y a aucune discrimination de traitement ni de considération entre ces médecins étrangers et congolais faisant partie de ce programme car tous sont logés dans le même bâtiment et sont également véhiculés.

Enfin, rappelons que le partenariat avec la Fondation VINMART est limité dans le temps. L'objectif poursuivi est qu'à moyen terme, l'HGR Mwangeji dispose de ses propres médecins spécialistes.

- Au sujet **de l'évaluation des besoins actuels en bancs**, il est estimé à 118 258 pour un coût total de 14 191 000 dollars américains équivalent à 29 350 927 800 Francs congolais.

- **Quant au nombre d'enseignants ne bénéficiant pas de la paie du gouvernement central**, il est estimé à 5 614 personnes pour une masse salariale mensuelle de 1.204.880.370 francs congolais. Nous avons facilité des missions à Kinshasa pour que cette situation soit résolue.
- **Concernant l'application de la loi sur la Sous-Traitance et du recrutement du personnel.**

Je partage cette inquiétude et plus d'une fois j'ai eu à interpellé par écrit et verbalement les sociétés minières à ce sujet. En effet, il est vrai que plusieurs sociétés sont souvent en marge des lois de la République et précisément celles relatives aux règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé ainsi que le code du travail.

En effet, il ressort clairement des faits que la loi N° 17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé n'est pas respectée dans bon nombre des sociétés qui se réfugient tantôt sur les Conventions tantôt sur le défaut de compétence voire de compétitivité dans le chef des entreprises congolaises promues par des congolais.

Souvent, je me fais le devoir de les rappeler que ladite loi rend obligatoire la sous-traitance des activités annexes et connexes de l'activité principale et la réserve, quelle que soit sa nature, aux entreprises congolaises à capitaux congolais en vue d'en assurer la promotion et favoriser ainsi l'émergence d'une classe moyenne congolaise. Cette loi constitue donc le droit commun qui ne peut pas être dérogée par des conventions antérieures et contraires à sa lettre et à son esprit.

Aussi, je suis saisi des cas de discrimination dans le recrutement des travailleurs mais surtout d'embauche des travailleurs de nationalité étrangère en remplacement des nationaux alors que les dispositions légales et réglementaires prévues en cette matière, spécialement la Loi N°015-2002 du 16 octobre 2002 portant Code du travail telle que modifiée et complétée par la Loi N° 16/010 du 15 juillet 2016 et l'Arrêté ministériel N°121/ CAB.MIN/ TPS/ 112/2005 du 26 octobre 2005 fixent **les pourcentages maxima autorisés des travailleurs étrangers au sein des entreprises ainsi que leurs catégories**. Il en est également de la préférence des travailleurs recrutés en dehors de la Province du Lualaba laissant les filles et fils de l'espace sans emploi.

**Ainsi, au nom de la Population du Lualaba, je dénonce cette façon de faire et m'inscrit dans la recommandation des Honorables députés de ce groupe afin d'instituer une mission mixte de contrôle pour évaluer et comprendre comment se font les recrutements.**

- **S'agissant de la recommandation sur l'organisation de l'audit relatif à la gestion de la redevance minière par les ETDs**, nous nous réjouissons que

l'organe délibérant appuie notre souci de redevabilité et nous en prenons acte. Déjà dans cette occurrence, le Ministère national des Mines a diligenté dans notre Province des missions d'audit, à la fois, dans les entreprises minières et auprès de ses services dans l'objectif de recouper les chiffres en vue de leur harmonisation, selon la quotité de chaque partie bénéficiaire. A l'issue de ces différentes missions, le Ministre de tutelle a pris un certain nombre de mesures administratives en vue de l'amélioration de la gestion de la Redevance minière.

- **Concernant l'Entreprise Minière de Kisenge Manganèse**, je tiens à rappeler qu'elle bénéficie de l'attention de la Province. Pour votre gouverne, l'Entreprise Minière Kisenge Manganèse vit actuellement de la vente de ses stocks à une firme Tanzanienne avec laquelle une Joint-venture a été signée.

Ainsi, grâce à ces ventes, du point de vue social, l'entreprise arrive à payer 100% des salaires de ses agents actifs, et 50% de rentes pour les retraités et les décédés.

En outre, à l'aide des moyens financiers propres issus de ces ventes, l'Entreprise Minière de Kisenge Manganèse est en train de finaliser les travaux du module de production de ferromanganèse à une capacité de 300 tonnes/jour.

Néanmoins, votre Gouvernement tiendra compte des propositions de votre Organe. Par ailleurs, au travers cette Joint-venture, la société compte installer un nouveau module de production du ferromanganèse d'une grande capacité.

- **Au sujet de l'entreprise Mutanda Mining**, nous basant sur le communiqué relatif à l'arrêt et à la reprise des activités, communiqué qui n'a pas été modifié jusqu'à ce jour, votre Gouvernement espère que d'ici 2022, cette entreprise reprendra la production et poursuit des contacts avec les responsables de ce groupe.
- **S'agissant des préoccupations au sujet de l'entreprise COMMUS relatives :**
  - **Au Minage :**

La situation nous préoccupe tous et me référant aux données de nos services spécialisés, la plus grande fréquence a été enregistré au minage du 07 novembre 2019, tandis que 3 autres qui ont retenus l'attention de la Province et avoisinant le seuil admissible sont celles enregistrées le 13 avril 2020, le 06 mai 2020 et le 01 juin 2020.

Nous penchant sur les plaintes des populations, votre Gouvernement, au deuxième semestre de l'année 2018, avait diligenté une équipe pour une enquête approfondie et ; à l'issue de laquelle une société à capitaux

congolais, spécialisée dans les travaux des tirs à l'explosif avait été recrutée en remplacement de l'ancienne pour superviser lesdits travaux et limiter les dégâts ; bien qu'il faille noter que la quasi-totalité des maisons construites à la cité GCM/KZI ont déjà atteint leur durée de vie et présentées déjà, à l'époque de la Gécamines, quelques fissures sur leurs façades, qui se sont amplifiées au fil du temps.

▪ **A l'indemnisation :**

Au premier semestre de cette année 2020, votre Gouvernement a constitué une commission ad hoc qui a initialement expertisé **73** (soit **59 +14**) habitations, dont les chiffres ont été rectifiés sur terrain à hauteur de **82** (soit **59 + 23**). Et à date, les listes sont déjà envoyées à l'entreprise COMMUS pour indemnisation des propriétaires via la RAWBANK d'ici fin 2020.

Pour l'année 2021, COMMUS a inscrit dans son budget la délocalisation de toutes les habitations situées sur ces deux permis d'exploitation, voire aller au de-là de limites de ses concessions minières.

▪ **Au remblayage du lac Bob :**

Concernant le remblayage de ce lac, le Plan de Gestion Environnementale du Projet de ladite société prévoit déjà une solution quant à ce. Et votre Gouvernement assure le suivi du respect strict de sa mise en pratique, afin qu'en toute urgence la population riveraine au lac KABONGO puisse retrouver sa quiétude.

- **Concernant la problématique de la viabilisation des ZEA, du coût de celle-ci, ainsi que des effectifs des creuseurs**, votre Gouvernement a à ce jour amorcer les travaux sur quatre zones d'exploitation artisanales par rapport à l'ancienne configuration. S'agissant de la nouvelle, le nombre est porté à 7 dont, 3 à KISOTE, 3 à KIMILOMBO et la dernière à KASULO.

Signalons que pour les ZEA de KISOTE et de KIMILOMBO, une enveloppe de 2.500.000 dollars américains devraient être remise par SICOMINES; mais à date, seulement 497.000 dollars américains ont été libérés. Dans le souci de faire avancer les travaux, la Province a suppléé avec 100.000 dollars américains (ce qui donne un total de 597.000 dollars américains). Et il est prévu une moyenne de 10.000 creuseurs par ZEA. Le problème demeure donc et l'on constate un afflux important des jeunes et il y a risque d'envahissement des sites privés.

- **Pour ce qui est du centre de négoce**, les travaux de construction sont financés sur fonds propres de la Province, pour un cout estimatif de 32.000.000 dollars américains. Les travaux de finalisation sont en cours et l'inauguration est prévue au cours du premier trimestre 2021 ; la aussi la pandémie de covid-19 a perturbé le programme.

- **S'agissant des achats et des ventes au sein du centre de négoce**, hormis le cas du cobalt déclaré minerais stratégique et qui sera géré par l'EGC qui occupera une vingtaine d'entrepôts, les achats et les ventes de cuivre et autres minerais seront effectués par l'entremise des sociétés coopératives minières, des négociants, des entités de traitement et/ou de transformation, des comptoirs d'achat et des opérateurs miniers à petite échelle.
- **Concernant l'implantation des comptoirs des minerais d'or dans le Lualaba profond comme initialement prévu**, nous portons à votre connaissance que les démarches sont en cours et ont été retardées par l'avènement du fléau à Coronavirus. Votre Gouvernement ne ménagera aucun effort pour la réalisation de ce projet, conformément aux prévisions budgétaires.
- **En ce qui concerne le dépôt du projet d'édit portant reddition des comptes**, nous relevons que selon la loi relative aux finances publiques, **la reddition des comptes est un préalable au vote, par l'assemblée provinciale, de l'édit budgétaire de l'exercice suivante, soit de l'année n+1.**

Votre Gouvernement Provincial soucieux de la bonne gouvernance a accompli cette obligation légale de gérer sur base d'un budget et de rendre compte. Nous confirmons donc que le projet d'Edit portant reddition des comptes du dernier exercice clos (2019) a été déposé dans le délai réglementaire (02 juin 2020) à la Cour des Comptes pour analyse et observations avant son dépôt à l'assemblée Provinciale.

Cependant, cette dernière, travaillant en service minimum compte tenu des restrictions dictées par la maladie à Coronavirus, a mis plus de temps que prévu dans son analyse, de telle sorte que c'est seulement en son audience du 29 octobre 2020, soit 5 mois après, qu'elle a sorti le rapport définitif quant à ce ; lequel nous est parvenu au mois de novembre écoulé.

Toutefois, **nous sommes d'accord avec vous concernant le souci de respect des échéances pour la préparation et le dépôt de ces documents à l'Assemblée provinciale et à la Cour des comptes** afin de permettre à ces institutions, chacune en ce qui la concerne, de disposer du temps nécessaire pour accomplir dans les délais légaux leurs tâches.

- S'agissant **des documents devant accompagner le projet d'Edit portant reddition des comptes**, ils sont prévus à l'article 181 de la loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 comme devant être annexés au projet d'édit.

Nous faisons remarquer qu'ils ont tous été intégrés au rapport général sur le contrôle de l'exécution de l'édit 015 portant budget rectificatif de la Province en vue de la reddition des comptes du budget de la province pour l'exercice 2019. Il s'agit des documents suivants :

- ✓ *Le rapport explicatif de dépassements, ainsi que la nature du résultat ;*
  - ✓ *Le rapport d'évaluation précisant les conditions dans lesquelles le budget a été exécuté ;*
  - ✓ *La présentation de l'exécution du budget ; ainsi que*
  - ✓ *Le projet d'édit lui-même.*
- Pour ce qui est du **respect des procédures relatives aux marchés publics et partenariat public privé**, je tiens à rappeler pour mémoire que, toutes les formations y relatives, animées par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ont été organisées sur initiative de la Province du Lualaba, dans le but de se conformer aux dispositions légales en cette matière, en associant à ces formations, les Honorables Députés provinciaux, les membres du Gouvernement provincial, la Direction de Contrôle et les Cellules de Gestion des Projets et des Marchés publics, la Société Civile, la FEC et la COPEMECO. *Nous pensons à juste titre que la gouvernance, le respect des règles et procédures des marchés publics en province seront garanties.*
  - Pour ce qui est du **respect de la chaîne de la dépense publique**, je tiens à préciser à l'attention des Honorables Députés que le circuit de la chaîne de la dépense publique est bel et bien implémenté et effectif en province avec des intervenants au niveau de l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement. La transparence, la traçabilité et l'orthodoxie dans la gestion sont donc vissées à chaque niveau du circuit ; soulignons tout de même qu'il y a encore des efforts à fournir pour parfaire le système.
  - S'agissant de **la nécessité de décourager avec la dernière énergie la survenue des violences faites aux femmes et aux mineurs (enfants)** et de punir sévèrement les auteurs conformément à la loi, les dispositions suivantes sont envisagées pour 2021 :
    - *Des actions de sensibilisation à travers les organisations à base communautaire, les organisations confessionnelles, les associations féminines, les organisations corporatives, les ONG Locales et internationales intéressées par cette thématique ;*
    - *La mise en place d'un Centre Intégré des Services Multisectoriels (CISM) pour la prise en charge holistique des survivantes et survivants des violences basées sur le genre, (y compris les*

violences sexuelles), avec l'appui de l'UNFPA, en collaboration avec la GECAMINES qui a mis à disposition un pavillon de l'hôpital HPK pour la mise en œuvre de ce centre. Une équipe multidisciplinaire composée des médecins gynécologues, juristes, psychologues, police de protection et de prévention contre les violences sexuelles, a effectué un voyage d'étude et d'échange à Kinshasa sous la conduite du Directeur de Cabinet du Commissariat en Charge du Genre – Enfant et Famille.

Par ailleurs, il est prévu sous peu, un atelier de concertation et de renforcement des capacités avec les professionnels de la justice et de la police nationale, devant aboutir notamment à la mise en place des cellules de lutte contre les violences basées sur le genre au niveau des différentes juridictions pour faciliter le traitement adéquat des dossiers relatifs à ce fléau.

- Concernant **la campagne pour l'enregistrement des enfants à l'état civil**, le Gouvernement à travers son Ministère en charge du Genre – Enfant et Famille est en contact avec l'UNICEF, l'ONG Bon Pasteur et Vision Mondiale – RDC pour mettre en place cette campagne. Par ailleurs, un plaidoyer est en cours pour que les ETD intègrent cette question dans leur Plan de Développement Local.
- Quant à **la question relative à l'encadrement des groupes vulnérables dont les personnes vivant avec handicap, les enfants en rupture familiale et les personnes de troisième âge**, il est vrai que les besoins sont énormes et jusqu'ici nos interventions ont été à la lumière des ressources disponibles ;

Pour 2021, nous avons prévu la construction d'un centre d'accueil pour les enfants en rupture familiale. En outre nous avons prévu un appui au fonctionnement du centre de promotion sociale NGUZ dont les travaux de réhabilitation vont se poursuivre pour contribuer à l'encadrement de cette catégorie en termes d'alphabétisation et d'initiation aux métiers.

- **Quant aux préoccupations relatives aux infrastructures formulées par ce groupe parlementaire**, il y a lieu de donner les réponses suivantes :

1. **S'agissant de la question sur la libération des financements extérieurs de certains projets**, évoquée par le groupe parlementaire des non-inscrits, nous en sommes confiants.

A titre exemplatif, nous avons des réalisations de 2020 sur financement extérieur:

- L'asphaltage d'un niveau sur 20 Km de la RN 39 sur le tronçon Kolwezi-Kambululu financé par SOPECO. Ce qui ramène à 40 km ;



- *L'asphaltage et le drainage de la route Manga-manga, ISTM-Aéroport, sur financement de la province à travers SOPECO,*
  - *La construction de la route de contournement dite « BY PASS » financée par SOPEL ;*
  - *La réalisation des études de faisabilité de la RN 39 (tronçon KAMBULULU – DILOLO) sur financement FRONTIER, etc.*
- **La stratégie face à la détérioration des routes en milieu rural** consiste en la création d'une brigade provinciale dotée d'engins de terrassement et du personnel qualifié et le recours à la brigade de l'Office des Routes. Un atelier acheté par la province est déjà opérationnel sur la RN 39 et deux autres sont en cours d'acquisition. Ainsi, ces ateliers de terrassement permettront de réaliser en 2021 les travaux d'entretien et de réhabilitation des routes d'intérêt général : **RN1** (tronçon Nguba-Lubudi-Kishilani), **RN39** (tronçon Dilolo-Sandoa-Kapanga), **RP 607** (Kasaji-Sandoa), **RP 606** (Tshimbalanga-Kafankumba-Kayembe-Mukulu).
  - **En milieu urbain, votre Gouvernement a comme stratégie** de réaliser certains travaux sur fonds propres et d'autres sur fonds garantis par SOPECO (12 Km) comme c'est le cas jusque-là.
  - En 2021, il est prévu de procéder à l'entretien par cantonnage manuel des routes ouvertes et réhabilitées par les ateliers.
2. A notre connaissance, **le tronçon Kilembalemba-Kiamanzaka est encore fermé à la circulation.** Par contre, le tronçon qui enregistre des accidents par excès de vitesse, est celui de la route SOGEFOR à la jonction avec la RN 39 (Kiamanzaka), où l'OVD est entrain de placer actuellement des casses vitesse et des panneaux signalétiques.
  3. **Nous sommes en attente des prévisions d'asphaltage du tronçon Kolwezi-Kambululu de la RN 39** qui nous seront données par SOPECO en début de l'année 2021. Toutefois, les travaux sont prévus d'être exécutés en trois ans après la signature du contrat intervenue en 2020.
  4. **FRONTIER vient de recevoir un ultimatum** du Ministre National des Infrastructures pour démarrer les travaux en début de l'année 2021. Nous avons en notre possession les plans d'exécution des travaux livrés par FRONTIER.
  5. **Le projet de la route Kolwezi-Solwezi** présente un intérêt économique certain dégagé par les dernières études de faisabilité. Raison pour laquelle nous avons enregistré plus d'une dizaine de manifestations d'intérêt qui requièrent la satisfaction de certaines conditionnalités

avant d'obtenir un engagement ferme. Toutefois, le mode BOT reste pour la province la voie privilégiée pour le financement de ce projet. La route étant d'intérêt national et impliquant deux pays, La République Démocratique du Congo et la ZAMBIE) à travers une frontière commune, ce sont les deux gouvernements centraux qui auront à dire le dernier mot.

- **Sur les questions énergétiques, nous faisons notre besoin de plaider auprès de deux sociétés (SNEL et REGIDESO) afin que les gestionnaires en province puissent accéder aux ressources générées localement [une part raisonnable] afin de faire face aux besoins urgents de dessertes en eau et en électricité. En attendant, votre Gouvernement intervient toujours en leur faveur, sans tenir compte de leur statut des sociétés commerciales et du fait de la libéralisation du secteur dans notre pays. Et c'est aussi à votre demande que nous avons signé avec elles, les contrats de performance.**

*Il nous faut aussi pensons-nous, encourager et soutenir les initiatives privées pour tenter de rattraper le retard et surtout la vitesse de l'extension de nos entités urbaines.*

- **Concernant les actions qui ont été entreprises pour le rétablissement du courant sur le site électrique de Kasaji (Mutshatsha-Kasaji-Kisenge),** Il est à noter qu'une équipe mixte Gouvernement Provincial et SNEL a été mise sur pied. L'exécution des travaux est en cours et le rétablissement interviendra avant les festivités de fin d'année 2020.
- En guise de réponse à **la préoccupation relative à l'évolution des travaux du barrage de Busanga ainsi qu'aux prévisions d'achèvement de celui-ci,** notons que le rythme est normal et suit la programmation suivante :
  - Mars 2021 : Remplissage du lac de retenue de Busanga ;
  - Octobre 2021 : Fin de la construction de l'usine ;
  - Novembre 2021 : Début des essais de mise en service des groupes turbines – alternateurs prévus pour 4 x 60 MW = 240 MW.
- Concernant **la problématique liée à la non opérationnalité des puits autrefois forés dans la ville de Kolwezi,** elle a pour cause les effets induits de l'exploitation minière dans la ville de Kolwezi ainsi que dans la périphérie. Il se dégage que la nappe d'eau a subi une dénivellation qui a causé un tarissement des puits. A cela s'ajoute un manque d'accessoires pour la maintenance de ces ouvrages. Un projet de réhabilitation de ces puits est en cours.
- **Au sujet du partenariat entre le Gouvernement Provincial et la ferme MURIKITA** un contrat de partenariat liant les deux parties a été bel et bien signé et les Honorables députés ont toujours été associés aux

différentes étapes de son exécution du lancement des travaux de semoir jusqu'à la récolte. Il n'y a donc rien à cacher à la population. **Le huit clos**, prévu dans votre règlement intérieur et usité dans ce cas, s'expliquerait par le fait que le différend avec le partenaire est pendant en justice et que la procédure se poursuivait. Il existe donc un contentieux dans l'exécution du contrat de partenariat avec la société FMK.

- **Quant à la surface emblavée**, celle-ci était de 3 000 Hectares, étendue évaluée par le Ministère Provincial de l'AGRIPEL à l'aide d'une combinaison de 3 techniques dont :
  - L'usage **d'un véhicule par index kilométrique**;
  - L'utilisation d'un **GPS vélo** qui est un instrument compteur de précision;
  - L'usage de **l'application Google Earth**, une nouvelle technique très facile pour mesurer la superficie d'un champ. Une fois l'application installée sur l'ordinateur ou une tablette, vous démarrez Google Earth pour repérer l'image satellite du champ que vous désirez mesurer. Avec l'outil "règle", vous tracez le contour du champ. En quelques clics, vous obtenez la superficie du champ en hectares ou en acres.
- **Les activités en rapport avec l'implantation des parcs agricoles, des parcs à bois et la mise en place des brigades agricoles dans les territoires** n'ont pas été réalisées en 2020, suite aux effets de la COVID-19 ayant obligé la province à les reporter à 2021, comme beaucoup d'autres projets.
- **A propos de la production des semences améliorées**, le Gouvernement Provincial, par le truchement du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, s'est engagé à accorder des subventions aux entreprises **SAGRICIM, Projet BUSANGE et MBEKO SHAMBA**.
  - Pour la Campagne agricole 2019-2020, seule SAGRICIM a reçu un appui du Gouvernement Provincial du Lualaba et a produit 100 tonnes de Semences de maïs BABUNGO, que nous avons rachetées et distribuées auprès des ménages agricoles lors de la campagne agricole 2020-2021 pour la couverture de 4 000 hectares.
  - La condition pour qu'un ménage, une coopérative ou une association puisse bénéficier de l'appui de l'exécutif Provincial était que chaque demandeur se fasse identifier par nos techniciens et montre son champ déjà préparé pour être éligible à la distribution des intrants (*quand il s'agit de nouveaux*

demandeurs) pour les anciens bénéficiaires, il fallait qu'il ait remboursé même en partie l'appui de l'année antérieure.

- Il y existe des contrats signés entre le Gouvernement Provincial du Lualaba, représenté par le Ministère de l'AGRIPEL, et chaque bénéficiaire où il est clairement déterminé la quantité à rembourser après la récolte.
  - Le taux de remboursement a été évalué à 45% du fait que certains bénéficiaires n'ont pas effectué le remboursement comme convenu.
- **Concernant le pourquoi de la signature de la note circulaire N° 2020/GOUV/P.LBA/005 du 17/10/2020 des Lignes Maritimes Congolaises,** il y a lieu de retenir ce qui suit :
    - Les importateurs personnes physiques ou morales du Lualaba paient ce droit de trafic maritime mais sans en bénéficier directement de ses effets. Il ne s'agit pas donc d'une nouveauté au niveau de l'assujettissement.
    - Les droits de trafic maritime n'ont aucun impact sur la structure des prix des marchandises ou des biens, à l'import comme à l'export, pour la simple et bonne raison qu'ils sont à la charge des transporteurs maritimes. Ces droits ont donc un impact marginal sur les prix des biens et services.
    - Il a été implantés des bureaux des Lignes Maritimes Congolaises dans la partie Sud-Est du pays dont fait partie la province du Lualaba ;
    - Les Lignes Maritimes Congolaises constituent un armement national chargé de percevoir le flux généré par le commerce extérieur de la République Démocratique du Congo en cette matière ;
    - La Province a signé un protocole d'accord avec les Lignes Maritimes Congolaises en vertu duquel la Province bénéficiera de 15% des recettes.
  - **Quant à l'état d'avancement des négociations avec les sociétés JAMEECAT et PICCINI,** les protocoles d'accord ont déjà été signés et n'attendent que la matérialisation. Espérons que la période post COVID-19 fera que les choses avancent.
    - **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
    - **Honorables Membres du Bureau ;**
    - **Honorables Députés ;**

Je voudrais réitérer mes remerciements aux Honorables Députés pour leur attention apportée à l'examen du projet d'Edit relatif au budget

rectificatif exercice 2020 et celui du budget 2021 de notre Province pour toutes leurs préoccupations pertinentes soulevées. Je pense avoir fourni les réponses et éclaircissements nécessaires.

Encore une fois, je vous remercie.